

**Question écrite du 30 octobre 2024 de M. Valentin Dujoux: «Affichage publicitaire commercial en Ville de Genève: où en sont les discussions concernant la prochaine concession?»**

Le 12 mars 2023, la population de la Ville de Genève refusait à 51,93% l'initiative municipale IN-6, «Genève zéro pub». Dans son communiqué de presse post-résultats, le Conseil administratif indiquait que l'initiative devenait alors caduque et qu'une nouvelle concession sera vraisemblablement mise au concours pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La stratégie climat de la Ville, document-cadre du Conseil administratif, mentionne néanmoins à la mesure 10 l'objectif de l'interdiction de la publicité commerciale sur son territoire. Plus globalement, cette stratégie vise à développer une société bas carbone.

Récemment, le *Courrier* publiait un appel, «Pour une interdiction des publicités en faveur des énergies fossiles»<sup>1</sup>, signé notamment par une majorité des membres du Conseil administratif actuel.

Dès lors, et à quelques mois du renouvellement de la concession d'affichage, je souhaite savoir:

- si une nouvelle concession pour l'affichage commercial publicitaire avait été actée et, si oui, avec quel acteur et à quelles conditions;
- quels sont les éventuels changements qui seront apportés par rapport à la concession qui se termine fin 2024;
- si le Conseil administratif avait intégré ou allait intégrer le cas échéant les principes de responsabilité sociale, d'écologie et de soutien aux acteurs économiques locaux, ainsi que des critères d'exclusion pour les produits carbonés, dans la perspective de sa stratégie climat.

---

<sup>1</sup> <https://lecourrier.ch/2024/10/01/pour-une-interdiction-des-publicites-en-faveur-des-energies-fossiles/> (consulté le 31 octobre 2024)